



Documentation pour la presse

Date 05.05.2008

Vue d'ensemble des projets informatiques de l'Office fédéral de la justice

Les projets informatiques menés par l'Office fédéral de la justice ont pour but de moderniser le casier judiciaire, le registre du commerce, le registre de l'état civil, le registre foncier et les procédures en matière de poursuites pour dettes et de faillite, le but étant d'accroître l'efficacité de ces divers systèmes. La concrétisation de la stratégie de cyberadministration (« e-government ») de la Confédération dans le domaine de la justice suppose que l'on puisse communiquer par voie électronique dans le cadre de procédures administratives, en particulier avec les tribunaux lors de procédures civiles et de procédures de poursuites. En simplifiant et en accélérant le déroulement de ses procédures, l'administration pourra améliorer ses prestations en faveur de la population et des entreprises. La possibilité d'opérer des transactions électroniques avec les services concernés, de télécharger des informations et de consulter des renseignements en ligne lui permettra en outre de réduire ses charges.

Casier judiciaire

Grâce aux projets VOSTRA (I+II), l'Office fédéral de la justice (OFJ) a informatisé le casier judiciaire, jusque-là tenu sur papier, et intégré dans le système VOSTRA (vollautomatisiertes Strafregister) les 500 000 dossiers existants. Depuis lors, les autorités cantonales saisissent les jugements directement dans le casier judiciaire informatisé, tandis que les autorités fédérales établissent les extraits du casier judiciaire. Le projet VOSTRA III doit permettre, à partir de 2009, notamment l'échange électronique d'informations relatives aux jugements entre les casiers judiciaires des Etats de l'UE et des pays membres du Conseil de l'Europe. Depuis 1959, les jugements frappant des ressortissants étrangers doivent être notifiés aux autorités de leur Etat d'origine. A compter de 2011, la communication de ces données pourra se faire par voie électronique avec de premiers Etats.

La commande en ligne de l'extrait du casier judiciaire destiné à des particuliers et la procédure de commande auprès des offices de poste (voir communiqué de presse)

ont été mises en œuvre dans le cadre du projet SAFIR. Pendant le second semestre de 2008, le projet poursuivra la concrétisation de la stratégie de cyberadministration en instaurant l'établissement d'extraits du casier judiciaire signés électroniquement et la commande, au moyen d'une signature électronique, d'extraits destinés à des particuliers. Le projet SAFIR agit comme un incubateur d'innovations pour le développement d'applications modèles : les composants et les infrastructures ainsi créés seront appliqués à d'autres registres afin de proposer des prestations électroniques analogues aux particuliers et aux entreprises.

Registre du commerce

Le réseau électronique des registres du commerce réunit les banques de données décentralisées des registres du commerce cantonaux, l'index central des raisons de commerce (zefix) – rattaché à l'Office fédéral du registre du commerce (OFRC) – et la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC). Grâce à cette interconnexion, les partenaires peuvent échanger des informations même s'ils disposent de solutions informatiques différentes. Il est en outre possible de consulter les données du registre du commerce. Sur le site www.zefix.admin.ch, l'utilisateur peut rechercher, dans toute la Suisse, une société enregistrée, déterminer le registre du commerce compétent et consulter, via une interface spécifique, un extrait informel du registre du commerce (on enregistre près de sept millions de consultations par an). Au-delà du renouvellement technologique de l'infrastructure de réseau, le projet informatique en cours dans ce domaine vise notamment à développer des processus commerciaux électroniques permettant une inscription en ligne au registre du commerce et l'obtention d'extraits signés électroniquement.

Registre de l'état civil

Le 1^{er} juillet 2004, toutes les autorités de l'état civil ont été reliées à la banque centrale de données Infostar. Depuis lors, les données de tous les Suisses vivants sont saisies sur ce support informatique. Ce registre informatisé a remplacé les quatre registres dans lesquels les offices de l'état civil, partout dans le pays, inscrivait les naissances, les mariages, les décès et les reconnaissances d'enfants et qui étaient jusque-là tenus sur papier. L'interconnexion des banques de données et l'automatisation des procédures permettent de proposer des prestations plus performantes aux particuliers et aux autorités.

Le projet de développement d'Infostar a pour but de connecter la banque centrale de données au réseau électronique que l'Office fédéral de la statistique met actuellement sur pied dans le cadre de l'harmonisation des registres (recensement de la population, plateforme SEDEX). Le système Infostar joue un rôle déterminant dans l'attribution du nouveau numéro d'assuré AVS et fournira à l'avenir, par voie électronique, des données pour l'établissement de statistiques. Deux autres objectifs du projet sont, premièrement, l'échange sous forme électronique de certificats d'état civil (p. ex. des jugements de divorce) avec des autorités d'état civil étrangères et les représentations suisses à l'étranger, et, deuxièmement, la commande et l'obtention de certificats d'état civil au moyen d'une signature électronique (prestations de cyberadministration analogues à celles du casier judiciaire).

Registre foncier

Le projet eGRIS (elektronisches Grundstück-Informationssystem) vise à moderniser et harmoniser l'actuel registre foncier, qui n'est que partiellement informatisé, pour en faire un système efficace de gestion des données foncières. La première phase du projet, qui est d'ores et déjà achevée, a servi à élaborer un modèle de données standard que tous les cantons doivent employer pour les données foncières et les échanges avec la mensuration officielle. Elle a aussi permis de définir une identification uniforme des immeubles. Les composants centraux requis pour l'interconnexion des systèmes cantonaux seront développés durant la seconde phase, d'ici à 2009. Acheteurs, vendeurs, notaires, banques, assureurs et administrations fiscales, ils pourront tous à l'avenir opérer des transactions électroniques avec le registre foncier. Il sera aussi possible de consulter des renseignements en ligne et d'obtenir des données signées électroniquement.

e-LP : une plateforme électronique pour l'échange de données en matière de poursuites

En Suisse, plus de 2,5 millions de réquisitions sont adressées chaque année aux offices des poursuites. Près de 2 millions émanent de grands organismes créanciers tels que les administrations fiscales ou les caisses-maladie et sont généralement acheminées par la poste. Le projet e-LP a permis de créer sur les plans technique et organisationnel les conditions permettant aux créanciers et aux offices des poursuites d'échanger en ligne également des informations en matière de poursuites. Depuis la mi-décembre 2007 déjà, Intrum Justitia AG, importante société de recouvrement, et l'office des poursuites du district fribourgeois de la Sarine échangent par la voie électronique, selon le nouveau standard e-LP, l'ensemble des données relatives à des poursuites. Ce standard permet aux grands organismes créanciers d'adresser, à partir de leur propre système informatique, leurs réquisitions à l'office des poursuites et de recevoir, également par la voie électronique, le double des commandements de payer qui leur est destiné. Un portail Internet central sera en outre créé à l'intention des créanciers qui ne sont appelés à engager des poursuites qu'occasionnellement : ce site les guidera dans la rédaction de réquisitions et de demandes d'extraits relatifs à des tiers et dans la recherche de l'office des poursuites compétent. Les quelque 700 offices des poursuites de Suisse seront équipés d'ici à 2010 du logiciel permettant d'échanger, par voie électronique et selon un standard uniforme, les données relatives aux poursuites.

Procédures administratives et unification de la procédure civile

Dans ces deux domaines, l'OFJ est chargé de la procédure normative et de l'élaboration des normes techniques requises pour permettre l'échange électronique de données juridiques. Les composants et les infrastructures mis au point dans le cadre du développement du casier judiciaire seront mis à la disposition des autorités cantonales et fédérales de sorte qu'elles puissent concrétiser rapidement et à moindre coût ce projet.

Contact/renseignements :

Adrian Blöchlinger, Office fédéral de la justice, tél. +41 31 322 36 32

Urs Paul Holenstein, Office fédéral de la justice, tél. +41 31 323 53 36